

CERCLE D'ÉTUDE DE
LA DÉPORTATION ET DE LA SHOAH –
AMICALE D'AUSCHWITZ

UNION DES DÉPORTÉS
D'AUSCHWITZ

AIDES AUX JUIFS PERSÉCUTÉS

Témoignages de déportés d'Auschwitz



Photo d'Albert et Henri BIGIELMAN prise en juin 1942

CERCLE D'ÉTUDE DE LA DÉPORTATION ET DE LA SHOAH – AMICALE D'AUSCHWITZ
73, avenue Parmentier 75011-PARIS Tél: 01 47 00 90 33
UNION DES DÉPORTÉS d'AUSCHWITZ 39 bd Beaumarchais 75003-PARIS, Tél: 01 49 96 48 48

TABLE

PRÉSENTATION	p.2
Les témoins.....	p.3
La France de 1940 à 1944 (<i>carte</i>)	p.5
Chronologie des mesures antisémites.....	p.6
Les variations de l'opinion publique et l'aide aux Juifs persécutés (1940-1944).....	p.8
Sarah Lichtsztejn-Montard (<i>témoignage</i>): Le port de l'étoile jaune.....	p.10
Un Juste: Roger Belbéoch, Résistant et policier (<i>témoignage</i>).....	p.11
Jacques Salon: Les cheminots de Moret-sur-Loing.....	p.12
Céline Marrot-Fellague-Ariouet: Monseigneur Rémond et le réseau Marcel.....	p.14
BIBLIOGRAPHIE.....	p.15
Plaque à la mémoire du Père Jacques.....	p.16

PRÉSENTATION

L'Union des déportés d'Auschwitz se donne pour mission de maintenir vivante la mémoire de la Shoah, contre le négationnisme et l'oubli de ces événements qui, au cœur du XXème siècle, représentent peut-être le moment le plus sombre de l'histoire de l'humanité et interpellent violemment le monde moderne. Le temps des témoins n'est pas terminé, et toujours soucieuse de l'avenir, l'U.D.A. a filmé, depuis 2003, les témoignages de tous ses membres. Elle les met à la disposition du Cercle d'Étudc de la Déportation et de la Shoah - Amicale d'Auschwitz, une association de professeurs persuadés que l'étude de la Déportation et de la Shoah a un intérêt universel, qu'elle peut donner à tous, aujourd'hui et demain les moyens de réfléchir et de résister aux tentations racistes, xénophobes et totalitaires.

Ce film, *Aides aux Juifs persécutés*, est le résultat d'un choix, parmi des dizaines d'heures de témoignages. C'est un film paradoxal, car les témoins qui s'expriment ont, finalement, tous été déportés. Et cependant, enfants, jeunes filles ou jeunes hommes à l'époque de l'Occupation allemande et de la collaboration du gouvernement de Vichy, ils ont un jour ou l'autre rencontré des sympathies ou une aide précieuse d'un voisin, d'un enseignant, d'une concierge, d'un policier, d'un gendarme; certains de ces témoins ont eux-mêmes été des résistants, et ont cherché à lutter contre les persécutions antisémites en apportant une aide aux plus déshérités, en sauvant des enfants, en confectionnant de faux-papiers. Des Français non-juifs, qui ont porté assistance, au péril de leur vie, à des Juifs persécutés, ont été distingués du titre de "Justes parmi les Nations" : 2693 d'entre eux figuraient, à son inauguration en 2006, sur le Mur des Justes au mémorial de la Shoah. D'autres Français ordinaires, très nombreux, apparaissent, ici ou là, au détour d'un témoignage, et ne doivent pas tomber dans l'oubli. C'est aussi grâce à eux que plus les trois-quarts des Juifs de France ont survécu à la Shoah.

LES TÉMOINS

Jacques ALTMANN

Né le 3 mars 1923, à Elberfeld (Allemagne). Son père est d'origine polonaise, sa mère allemande. Ils immigrèrent en France après la première guerre mondiale. Ils habitent Romainville et ont eu cinq fils. Son père est confectionneur et travaille en atelier.

Ses parents et ses frères sont arrêtés chez eux le 15 octobre 1942, déportés à Auschwitz et gazés à leur arrivée, le 7 novembre 1942. Jacques Altmann est déporté le 10 février 1944, par le convoi 68.

Charles BARON

Né à Paris 20^{ème} le 18 juillet 1926, de nationalité française par droit du sol. Fils unique d'une mère de nationalité française, née à Paris 4^{ème}, et d'ascendance roumaine, et d'un père d'origine polonaise. Son père est maître-artisan tailleur et travaille en atelier à domicile, aidé par sa femme. Ils habitent, à partir de 1935, le quartier de Belleville, et Charles fréquente l'école du 106, rue de Belleville.

Ses parents sont arrêtés lors de la rafle dite du Vel' d'Hiv, le 16 juillet 1942. Ils sont déportés et sont assassinés à Auschwitz. Charles Baron est déporté le 18 septembre 1942, par le convoi 34, et rapatrié le 18 septembre 1945.

Albert BIGIELMAN

Né le 1^{er} novembre 1932 à Paris. Fils de parents juifs polonais, il a un frère, Henri, né le 16 janvier 1938. Son père est repasseur dans un atelier de prêt-à-porter féminin. La famille habite le quartier de Ménilmontant.

Son père, engagé volontaire, est fait prisonnier de guerre. Albert est arrêté, avec sa mère, le 4 février 1944; ils sont déportés à Bergen-Belsen, le 2 mai 1944, et ont tous deux survécu.

Il est l'auteur du livre "J'ai eu douze ans à Bergen-Belsen" publié par les éditions Le Manuscrit en 2005.

Henry BULAWKO

Né le 25 novembre 1918 à Lyda (Lituanie), de parents juifs lituaniens. Son père, mort en 1936, était avant son arrivée en France à la tête d'une scierie, puis devint rabbin. La famille, composée de trois filles et trois garçons, habitait rue Le Regrattier, dans le 4^{ème} arrondissement de Paris.

Jeune résistant rattaché au comité de la rue Amelot (sous la direction de David Rapoport), il est arrêté le 19 novembre 1942, interné et déporté le 18 juillet 1943, ainsi qu'une de ses soeurs. Henry Bulawko est président de l'Union des Déportés d'Auschwitz et auteur de nombreux livres et articles.

Raphaël ESRAIL

Né le 10 mai 1925, à Magnésie (Turquie). Son père, de nationalité turque, a travaillé dans la banque puis est devenu petit commerçant, sa mère est d'origine française. Sa famille est fixée à Lyon.

Éclaireur israélite de France, jeune résistant sous le nom de Raoul-Paul Cabanel, étudiant à l'École centrale de Lyon, il est arrêté dans le laboratoire de faux papiers de la place des Célestins. Torturé, identifié comme Juif, il est déporté le 3 février 1944, par le convoi 67. Raphaël Esrail est secrétaire général de l'Union des déportés d'Auschwitz.

Addy FUCHS

Né le 26 février 1926 à Paris 12^{ème}. Fils unique, habitant avec ses parents rue de la Mare dans le 20^{ème}, puis au 92 rue La Fayette dans le 9^{ème}. Son père était ouvrier-tailleur à domicile, et ses deux parents avaient été naturalisés français en 1929. Il a fréquenté l'école de la rue Martel puis le lycée Colbert entre 1939 et 1942.

Ses parents sont restés cachés, mais il a lui-même été déporté de Pithiviers, le 21 septembre 1942, par le convoi 35.

Ida GRINSPAN née FENSTERZAB

Née le 19 novembre 1929 à Paris, fille de parents juifs polonais, de nationalité française par déclaration volontaire de ses parents; elle a un frère né en 1924. Son père était artisan-tailleur; la famille habite rue Clavel dans le 19^{ème}. Dès le printemps 1940, elle vit chez une famille de fermiers, Alice et Paul Marché, dans le hameau de Lié, par Melle (Deux-Sèvres), et fréquente l'école de Sompt, Sa mère est arrêtée le 16 juillet 1942, déportée, son père et son frère ayant pu se cacher. Ida est arrêtée à son tour le 31 janvier 1944 et déportée le 10 février, par le convoi 68. Son père est déporté ultérieurement, par le dernier convoi, celui du 31 juillet 1944: ses deux parents ont été assassinés à Auschwitz. Ida Grinspan est l'auteure, avec Bertrand Poirot-Delpech, d'un livre intitulé "J'ai pas pleuré", publié en 2002, chez Robert Laffont.

Roger HERMAN

Né le 8 mai 1931 à Strasbourg. Ses parents d'origine polonaise, sont apatrides. Ils habitent le 10^{ème} arrondissement de Paris, boulevard de Magenta, son père est voyageur de commerce. Roger est fils unique et fréquente l'École publique de la rue des Vinaigriers.

Il porte l'étoile jaune de juin 1942 à février 1943, date à partir de laquelle il reste caché dans la Haute-Saône, à Membrey. Son père est arrêté très tôt (février 1942), déporté à Auschwitz où il meurt en avril. Sa mère reste cachée à Paris.

Yvette LÉVY née DREYFUSS

Née le 21 juin 1926 à Paris Sa famille est originaire d'Alsace, elle a deux frères, Simon et Claude; la famille habite rue de la Roquette dans le 11^{ème} avant de déménager à Noisy-le-Sec. Son père travaille comme ouvrier aux Grands Moulins de Pantin.,

Eclairieuse israélite de France, jeune résistante engagée dans le sauvetage des enfants juifs accueillis au centre de la rue Lamarck (18^{ème}), sous le pseudonyme de Gypsy. Elle est arrêtée et déportée le 31 juillet 1944, par le convoi 77, avec plus de 300 enfants et adolescents.

Charles PALANT

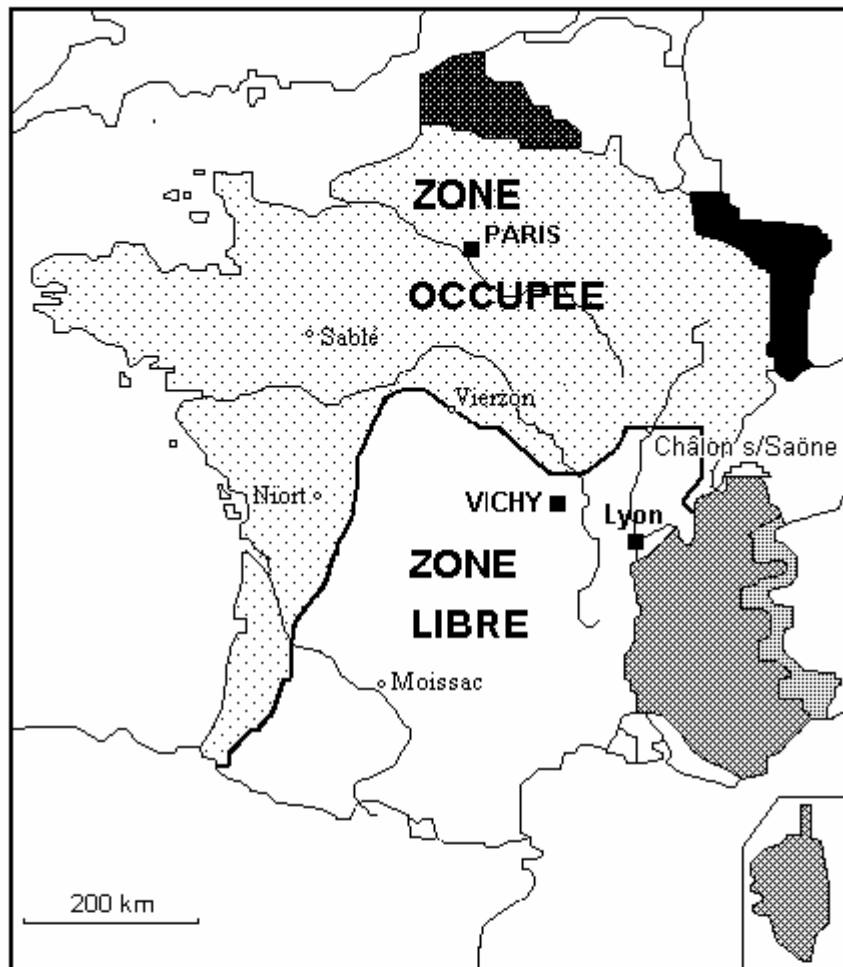
Né le 27 septembre 1922, dans une famille juive polonaise. Son père, ouvrier-tailleur pour dames, est mort en 1933. D'une famille de quatre enfants (une sœur et deux frères) il habitait le quartier de Belleville.

Pendant l'Occupation, il tente de faire venir sa mère à Lyon, en passant la ligne de démarcation à Châlon-sur-Saône. Sa mère est arrêtée, il est déporté ainsi que sa soeur le 7 octobre 1943, par le convoi 60. Charles Palant est vice-président de l'Union des déportés d' Auschwitz

Arlette TESTYLER née REIMAN

La photo des trois petites filles portant l'étoile jaune date de Juin 1942; elle était destinée au père des 2 petites Reiman déjà interné au camp de Pithiviers. Sont photographiées l'aînée Madeleine Reiman, née le 4 novembre 1931, la cadette Arlette, née le 30 mars 1933, et la petite Liliane Pint, née en 1935. Les parents d'Arlette Reiman étaient juifs d'origine polonaise, non naturalisés. Le père était artisan fourreur, 114 rue du Temple, et son atelier a été spolié. Les deux fillettes, de nationalité française, nées à Paris, ont été raflées avec leur mère, le 16 juillet 1942, puis elles ont vécu cachées chez les Philippeau, artisans-savetiers, à Vendôme, en Touraine.

La France de 1940 à 1944



Légende:

- ligne de démarcation
- zone annexée par l'Allemagne
- ▨ zone rattachée militairement à la Belgique
- ▩ zone occupée par l'Allemagne
- zone libre, occupée par les Allemands à partir de novembre 1942
- ▧ occupation italienne
- ▦ occupation italienne de la zone libre de novembre 1942 à septembre 1943

CHRONOLOGIE DES MESURES ANTISÉMITES
(Autorités allemandes d'occupation, Gouvernement de Vichy)

22 juin 1940

Armistice franco-allemand à Rethondes.

10 juillet 1940

Le Maréchal Pétain reçoit les pleins pouvoirs constituants

22 juillet 1940

(Gouvernement de Vichy, [G.V.]) Un décret-loi met en place une **révision des naturalisations** qui découlent de la loi de 1927, ce qui aboutit à la dénaturalisation de 15 104 étrangers, dont 6 307 israélites.

27 août 1940

[G.V.] Abrogation d'une loi du 21 octobre 1939, qui réprime les outrances antisémites dans la presse.

27 septembre 1940 :

(Autorités allemandes d'occupation [A.O.]) **Première ordonnance contre les juifs.**

Définition du "Juif" : "Sont reconnus comme juifs ceux qui appartiennent ou appartenaient à la religion juive, ou qui ont plus de deux grands-parents (grands-pères et grand-mères) juifs."

Interdiction de revenir dans la zone occupée.

Obligation de se faire recenser.

Mention "entreprise juive" sur tout commerce appartenant à des juifs. *6534 commerces ont été pourvus d'une affiche jaune dans le département de la Seine, dont 4378 (les 2/3) dans le secteur de l'habillement.*

3 octobre 1940

[G.V.] Loi portant **statut des juifs.**

"Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif". Les juifs sont désignés par le texte allemand en raison de leur religion, mais la loi française les reconnaît en fonction de leur "race", mais elle ajoute ceux qui, bien que n'ayant que deux grands-parents juifs, ont un conjoint juif.

Une cascade de professions est interdite aux juifs : dans la fonction publique (Administration, Armée, Éducation nationale), les fonctions électives, métiers de la presse, de la communication, du cinéma; l'accès aux professions libérales est sévèrement contingenté par un "numerus clausus".

4 octobre 1940

[G.V.] "**Les ressortissants étrangers de race juive**" pourront être **internés dans des camps spéciaux** ou astreints à résidence. *Jusqu'à 47 000 internés, dont 40 000 Juifs, en février 1941 dans les camps du sud de la France (Argelès, Gurs, Rivesaltes, les Milles, etc).*

7 octobre 1940

[G.V.] **Loi retirant la citoyenneté française aux juifs d'Algérie.**

13 octobre 1940

[A.O.] Pour améliorer l'efficacité du recensement, l'administration militaire allemande demande au préfet de police de Paris de faire apposer sur les cartes d'identité la mention "Juif".

18 octobre 1940 :

[A.O.] 2^{ème} ordonnance contre les Juifs : **recensement des entreprises juives** et remplacement de leurs propriétaires par des **commissaires-gérants "aryens"**.

29 mars 1941:

[G.V.] Loi créant un Commissariat **général aux questions juives**. *Xavier Vallat est le premier commissaire.*

2 juin 1941:

[G.V.] Loi remplaçant la loi du 3 octobre 1940 portant **statut des Juifs**.

Les deux critères de la religion et de la race permettent de définir le Juif; la religion est le critère central d'identification; le critère de la race permet de caractériser comme juifs ceux qui se réclamant d'une autre confession, ou se déclarent libre-penseurs;

De très nombreux métiers intermédiaires, les activités financières, les postes subalternes dans l'administration publique sont interdits aux Juifs.

2 juin 1941:

[G.V.] Loi prescrivant le **recensement des Juifs**, désormais étendu à la zone sud; les contrevenants sont menacés d'internement, y compris les Français non-juifs.

22 juillet 1941

[G.V.] Loi visant "à éliminer toute influence juive dans l'économie nationale" : Elle permet la nomination d'un **administrateur provisoire** pour toute entreprise juive, qui a la possibilité de la vendre à un non-juif ou bien de la liquider.

À l'été 1941, 50% de la population juive se trouverait dénuée de moyens d'existence. Les Juifs sont dépossédés : au 30 avril 1944, dans la zone nord, 29831 entreprises commerciales juives ont été confiées à des administrateurs provisoires : un tiers ont été "aryanisées", un quart liquidées (dont la moitié dans les secteurs de la maroquinerie et de la confection).

29 novembre 1941

[G.V.] **Création d'une Union générale des Israélites de France (U.G.I.F.)** : elle doit assurer la représentation des Juifs auprès des pouvoirs publics, et remplit des tâches confiées par le gouvernement dans le domaine de l'assistance, de la prévoyance et du reclassement social. L'affiliation est obligatoire. Toutes les associations juives existantes sont dissoutes, à l'exception des associations culturelles.

Mai 1942

[G.V.] Darquier de Pellepoix Commissaire général aux questions juives

29 mai 1942

[A.O.] Ordonnance allemande obligeant les Juifs de la zone occupée au **port de l'étoile jaune**.

16 et 17 juillet 1942

[A.O., G.V.] **Rafle du Vel d'Hiv**, à Paris et en banlieue. 4500 policiers français y participent : *le bilan de la Préfecture de police s'élève à 13152 Juifs "apatrides" arrêtés, soit 3118 hommes, 5919 femmes, 4115 enfants.*

11 novembre 1942

Les Allemands envahissent la zone sud

11 décembre 1942

[G.V.] Les Juifs doivent faire apposer la **mention "Juif"** sur leur **carte d'identité** et sur leur carte individuelle d'alimentation.

6 juin 1944 : Débarquement allié en Normandie

15 août 1944 : Débarquement allié en Provence

25 août 1944 : Libération de Paris

23 novembre 1944 : Libération de Strasbourg

Les variations de l'opinion publique et l'aide aux Juifs persécutés (1940-1944)

La France réunit, en 1940, 330 000 Juifs, pour moitié français, pour moitié étrangers : parmi ces derniers, on compte les réfugiés récents, mais nombreux sont aussi ceux qui vivent et travaillent en France depuis de nombreuses années, et dont les enfants sont français.

Après la défaite de juin 1940, la grande majorité des Français, désorientés, soutient le Maréchal Pétain. L'opinion reste indifférente quand les Juifs sont mis au ban de la société par les autorités d'occupation allemandes, et aussi par le régime de Vichy : le gouvernement promulgue le statut du 3 octobre et interne les Juifs étrangers dans les camps du sud de la France. Le repliement sur soi est certes encouragé par une vie quotidienne difficile, mais l'antisémitisme officiel conforte aussi une xénophobie latente. Les autorités spirituelles se taisent, la presse clandestine naissante reste d'une grande discrétion, la presse officielle détaille les raisons de cette politique et les journaux collaborationnistes déversent des torrents de haine.

Il faut cependant distinguer entre la zone occupée et la zone "libre". En zone nord, les mesures antisémites visibles sont spontanément désapprouvées car venant de l'occupant allemand. On continue à acheter dans les magasins stigmatisés comme entreprises juives, même si nombre de Français sont prêts à tirer profit de leur liquidation. En zone sud, c'est un antisémitisme bien français qui prévaut et s'exprime librement.

Dans ce contexte, les Juifs apprécient l'absence de changements dans les rapports quotidiens, et surtout les preuves de sympathie de leurs amis, de leurs voisins, de leurs collègues non-juifs. Ils perçoivent la simple indifférence avec soulagement. Mais ces comportements à leur égard n'excluent pas toujours l'approbation pour une législation générale qui les met à l'écart.

La politique d'exclusion est implacablement mise en oeuvre : et ce n'est qu'au printemps 1941, puis après l'adoption du deuxième statut, le 2 juin 1941, que des protestations discrètes commencent à se faire entendre.

L'été 1942 marque un tournant: l'obligation du port de l'étoile jaune en zone occupée (ordonnance allemande du 29 mai), la rafle du Vél' d'Hiv (16 et 17 juillet), l'extension des rafles à la zone sud sont la révélation concrète et brutale de la complicité de Vichy et de l'occupant. L'expression publique de l'indignation est cependant éphémère, mais légitimée par l'intervention de certains membres de l'épiscopat, la radio de Londres et des voix de la Résistance : "ce sont les rafles de l'été qui révélèrent brusquement à l'opinion les compromissions du régime de Vichy et le prix moral de la Collaboration. La résistance y gagna sa dimension éthique, et la légitimité du gouvernement de Vichy en fut sérieusement ébranlée: l'hostilité à l'égard de l'occupant allemand commença dès lors à déteindre sur Vichy."¹

L'opinion doute de plus en plus de la légitimité des mesures adoptées: il ne s'agit plus d'épuration, comme aux premiers temps du pétainisme, mais d'une traque impitoyable et de la déportation à l'Est de la population juive. Dans le même temps, la victoire alliée se fait plus probable. Le vieux fond d'antisémitisme est mis en sourdine, tandis qu'apparaît l'idée d'une communauté de destin -tous victimes des Allemands- : il faut aider les Juifs, au même titre que les réfractaires du STO, les communistes ou les francs-maçons.

Comment les trois-quarts des Juifs de France ont-ils survécu?

Il faut tenir compte de leur degré d'intégration dans la société. Les Israélites français avaient accédé à la citoyenneté depuis cent cinquante ans, étaient socialement dispersés, très souvent bien insérés: le régime pétainiste ne pouvait effacer cet enracinement d'un trait de plume. Ils trouvèrent souvent des complicités lorsqu'ils perdirent leur emploi, lorsqu'ils eurent besoin de se cacher, et d'autant plus lorsque l'opinion se détacha du régime. Les démarches des responsables du judaïsme français auprès des autorités religieuses catholiques ou protestantes ne restèrent pas sans effet.

¹ Renée POZNANSKI, *Être juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, La Vie quotidienne, Hachette, Paris, 1994, p.696.

Pour les Juifs étrangers ou récemment naturalisés, originaires d'Europe orientale ou centrale, la situation était plus précaire. Ils étaient généralement plus politisés, les militants de leurs organisations (communistes ou sionistes, militants du Bund ou de la Fédération des sociétés juives de France) leur fournirent une aide sociale et les aidèrent à se cacher. "Ce mode d'intégration collective, assortie d'un niveau élevé de conscience politique en sauva plus d'un." ²

Il faut tenir compte encore de la chronologie, et de la coupure de la France. Jusqu'en novembre 1942, les Juifs français, bien que transformés en citoyens de seconde zone, peuvent se mettre à l'abri en zone libre, où ils ne craignent pas les rafles allemandes, comme à Paris celles d'août ou novembre 1941. Après l'occupation de la zone sud, la zone italienne sert de refuge. Les Allemands doivent disperser leurs efforts, et sont obligés de tenir compte de la diversité des Juifs vivant en France (Juifs français, naturalisés, étrangers, nationalités protégées).

Quand à partir de septembre 1943, les Allemands occupent la totalité du territoire, l'opinion publique a évolué. Le tournant a été pris depuis l'été 1942 : il y eut l'étoile jaune, la rafle du Vél'd'Hiv, et puis le S.T.O., Stalingrad et les difficultés militaires de l'Axe. La Résistance s'est développée, les Juifs ont pris conscience de la nécessité de se cacher, et les réseaux de sauvetage sont beaucoup mieux organisés.

Ce sont les Juifs eux-mêmes qui, au sein de leurs institutions, légales et clandestines, des mouvements de résistance, juifs et non-juifs, ont su éviter la passivité et participer à leur propre sauvetage. Ce sont les Italiens qui dans leur zone d'occupation élargie de novembre 1942 à septembre 1943 ont permis à de nombreux Juifs de se mettre à l'abri.

Ce sont beaucoup de Français ordinaires: certains, plus de 2500, font partie des "Justes parmi les Nations", reconnus par le Mémorial Yad Vashem en Israël ³. Ce sont des paysans, des ouvriers, des prêtres catholiques, des protestants comme ceux du Chambon-sur-Lignon, des voisins qui ont souvent caché, informé, protégé, au péril de leur vie des Juifs qu'on venait arrêter. Toutes les catégories professionnelles, tous les niveaux de culture sont représentés. Ce sont des femmes, plus nombreuses que les hommes parmi les Justes (mais il y avait certes un million et demi de prisonniers de guerre). Ce sont des fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, des "anti-Papon", le secrétaire général de la préfecture de Montpellier, celui de la préfecture de l'Indre, l'Intendant de police de Toulouse, ceux qui, de l'administration centrale aux sous-préfectures et aux mairies, dans les commissariats de police ou les brigades de gendarmerie, n'ont pas appliqué ou ont saboté les ordres qu'ils avaient reçus. Ce sont encore les membres du Clergé: presque tous les évêques étaient certes pétainistes, mais certains n'ont pas accepté ce qu'ils considéraient comme des excès de la politique antisémite: ainsi des évêques de Toulouse, Montauban, Nice, Clermont-Ferrand, Lyon; à Nice, Mgr Rémond a apporté une aide efficace au réseau Marcel, et a permis de sauver de nombreux enfants. De simples religieux, des curés, des pasteurs, ont parfois protégé efficacement des Juifs persécutés.

Entre 1940 et 1944, l'opinion publique a varié. Désorientés par la défaite, les Français, dans leur grande majorité, sont restés indifférents aux premières mesures contre les Juifs. Il a trop souvent fallu la prise de conscience de l'engagement dans la collaboration du régime de Vichy, l'étoile jaune et les rafles pour dessiller les yeux des plus généreux, des plus engagés et des plus courageux. Les témoins qui s'expriment dans le film montrent la générosité de quelques enseignants, de simples voisins, d'un concierge, de religieuses, ou les aides apportées par des policiers ou un gendarme.

Les Juifs eux-mêmes, souvent légalistes dans un premier temps, malgré les mesures iniques qui les frappaient, ont progressivement pris conscience de la nécessité de se cacher, et les organisations juives ont contribué à en sauver un certain nombre. Le rôle du Comité Amelot, celui des Éclaireurs israélites et de la "Sixième", organisation de résistance issue de ces mêmes E.I.F. sont soulignés par trois témoins qui furent aussi des résistants actifs.

Au total, 76000 Juifs ont été déportés, soit 23% d'entre eux (à peine 2500 reviennent des camps d'extermination). Des non-juifs ont manifesté leur sympathie, certains ont pris des risques importants, mettant leur vie en péril, pour secourir les Juifs voués à la ségrégation, la déportation et l'assassinat collectif.

² Renée POZNANSKI, *op. cit.*, p.706.

³ Cette distinction est décernée à des non-juifs qui, au péril de leur vie, ont secouru des Juifs persécutés par l'Allemagne nazie.

Le port de l'étoile jaune

Témoignage de Sarah Lichtsztejn-Montard, membre de l'U.D.A.

Deux personnes m'ont manifesté leur sympathie à cet égard:

1°) Le premier jour où j'ai porté l'étoile (7 juin 1942) je suis montée dans l'autobus 26 pour aller au Lycée de jeunes filles du Cours de Vincennes, situé au 1, rue des Pyrénées, alors que nous habitions au 306. Je me tenais debout à la barre, un peu gênée par rapport aux autres d'être ainsi marquée comme une bête. Tout à coup, une dame assise dans le fond de l'autobus s'est levée et est venue vers moi. J'avais peur de ce qu'elle pourrait me dire ou me faire; elle m'a simplement serré la main en me disant: « Je tiens à vous féliciter pour votre courage ». Puis, elle est repartie s'asseoir. Je ne savais pas trop quoi en penser. Ce n'est qu'un peu plus tard que j'ai compris que cette femme tenait à manifester sa solidarité avec la minorité juive. Ce n'est certainement pas elle qui aura dénoncé des juifs cachés, au contraire, je l'imagine cacher elle-même des persécutés et entrer dans la Résistance.

2°) La Directrice de ce même lycée (baptisé le Lycée Hélène Boucher en 1944) a interdit toute manifestation hostile à l'égard des élèves portant l'étoile et tout le monde lui a obéi, tellement se dégageait d'elle une aura d'autorité et de justice. C'est ainsi qu'une fille qui était au CM2 avec moi l'année 1938-39, et qui m'avait dit que c'était à cause de moi (j'étais née à Dantzig) et des juifs que la guerre aurait lieu, n'a plu osé rien me dire. Elle se contentait de me fusiller des yeux.

Après mon arrestation et mon évasion du Vél' d'Hiv' le 16 juillet 1942, notre même Directrice, Mademoiselle Fontaine, m'a prise à part à la rentrée d'octobre, me disant: « Sarah, je peux vous assurer que l'on ne vous arrêtera jamais au lycée »; pourtant, toute une aile était occupée par des soldats allemands. Je ne portais plus l'étoile et vivais avec de faux papiers, et pendant les deux ans jusqu'à mon arrestation et ma déportation à Auschwitz, je n'étais tranquille qu'au lycée. C'était mon seul havre de paix. Partout ailleurs, nous étions traqués.

Un Juste: Roger Belbéoch, Résistant et policier

Témoignage extrait de *Pour une histoire des Justes*, Petit cahier n°19, Cercle d'Étude de la Déportation et de la Shoah, Conférence-débat du 10 décembre 2003, pp.24-28.

Né en 1920 à Saint-Maurice (aujourd'hui dans le Val-de-Marne), d'origine bretonne, Roger Belbéoch est communiste, membre d'un groupe F.T.P. Il a été distingué comme Juste en 1985.

Je risquais d'être obligé de partir en Allemagne. Je ne me présentais jamais au service de placement. J'étais convoqué au bureau de placement rue Scribe. Je n'y suis jamais allé. Donc, j'avais très souvent la visite de policiers français, qui nous gênait beaucoup dans nos activités.

J'en ai référé à mes camarades, qui m'ont dit : « Il faudrait peut-être que tu puisses entrer dans la police ». A l'époque, nous étions entrés au Mouvement de Résistance "Front-National pour la Liberté et l'Indépendance nationale". Mon père et moi avons formé un groupe de F.T.P. dans le secteur, on était une quinzaine.

...

Je fais une demande et je dis à mon père: « j'ai quitté l'administration des P.T.T., je vais entrer dans la police ». La réception que j'ai eue était inimaginable ! Nous habitons au 3ème étage, la fenêtre était ouverte et mon père m'a dit « Tu vas voler par la fenêtre » !

Il a fallu que je voie mes camarades pour leur expliquer, ils sont venus voir mon père, qui s'est laissé convaincre. Il y a eu une enquête de police, nous étions connus dans la région et mon père comme militant. Cela a été compliqué.

Un jour, je reçois une invitation à me présenter à la Direction de la Police Judiciaire, Quai des Orfèvres. Voilà, je suis devenu employé aux écritures et affecté au Commissariat de Police du quartier Bel-Air dans le 12ème arrondissement. Là, il y avait trois inspecteurs de commissariat, mais pas de commissaire de police. C'est exprès, que l'on m'avait mis là parce que j'avais peut-être plus de possibilités. Je n'en sais rien, je ne connais pas cette administration. Il y avait aussi un secrétaire du commissaire que l'on appelait le « chien du commissaire » à l'époque, j'ai su après qu'il était favorable à la Résistance.

Quand je suis arrivé, on m'a dit « vous vous asseyez là », on me donne tous les cachets, tout ce qu'il fallait pour faire des cartes d'identité : j'étais employé aux écritures. Je n'en demandais pas plus. Je n'étais quand même pas « tombé de l'armoire », comme on disait. Je me suis fait vite des relations dans tout le secteur, d'abord, les gardiennes d'immeuble pour les certificats de domicile.

J'avais fait la connaissance d'un garçon de bureau d'une grosse société de Travaux Publics qui travaillait pour l'organisation Todt ; il m'avait apporté des certificats de travail avec tous les cachets. Cela a débuté ainsi. Mais le problème que j'ai eu tout de suite en entrant, c'est que l'on m'a dit : « voilà un registre des Juifs astreints à résidence surveillée ». Chaque jour, ces Juifs devaient venir émarger, et, s'ils ne le faisaient pas, je devais le signaler. Ils étaient alors automatiquement arrêtés ou avaient des ennuis avec les services de police.

Alors là, j'étais bien gêné, parce que je ne m'attendais pas du tout à cela. Faire des faux-papiers pour les résistants ou pour les F.T.P. MOI, j'étais partisan ; d'un seul coup, on me dit « il faut aussi vous occuper des Juifs ».

Alors, je recontacte mes camarades, on a une réunion tous ensemble, et ils me disent « ce n'est pas possible, tu ne peux pas t'occuper d'un truc comme cela, tu ne peux pas balancer les Juifs aux services de police, il faut trouver une solution ».

On a trouvé une solution ensemble : je donnais quinze jours aux Juifs qui venaient pour qu'ils organisent leur départ ; je signais à leur place pendant les quinze jours. Je leur disais : « si vous avez besoin de papiers, de certificats de travail, de certificats de résidence, je suis à votre disposition ». Je l'ai fait. Evidemment, je n'ai pas relevé tous les noms de ces gens, d'autant plus que si j'avais été arrêté avec une liste de noms sur moi, cela aurait été le comble.

Voilà, c'est mon entrée à la Police Judiciaire. Par la suite, les camarades venaient me voir, j'ai fait de fausses cartes, une vraie carte avec des faux-papiers, etc. Et puis, j'avais des relations avec des camarades d'autres réseaux, notamment Libération-Nord. Un camarade que je connaissais très bien avant la guerre, est venu me voir de ce réseau en me disant : « J'ai besoin d'une carte d'identité pour un

de mes hommes qui vient de la France Libre, il a 18 ans et il est Juif. Il faut que tu me fasses une fausse carte d'identité ». J'établis la carte.

J'étais entré à la Direction de la Police Judiciaire le 20 avril 1942 et le 6 septembre 1942, au commissariat où je me trouvais, les inspecteurs sont venus, m'ont arrêté et m'ont emmené. Personne ne savait où j'étais, j'ai été emmené au Cabinet de la délégation spéciale aux questions juives, Quai des Orfèvres.

Passé à tabac, le coccyx et deux côtes cassées, deux traumatismes, Roger Belbéoch est finalement relâché grâce à ses camarades, et soigné par des médecins résistants à l'hôpital Saint-Antoine.

Le Secrétaire du commissariat du quartier Bel-Air, Monsieur Girod, m'a dit: « Il faut partir tout de suite, va te reposer à la campagne » et je suis parti en Bretagne.

Et voilà, une partie de ma Résistance et du sauvetage des Juifs, mais il y avait aussi autre chose : j'étais préposé au courrier, je recevais des lettres anonymes de dénonciation. C'était quelque chose d'épouvantable de voir des Français qui dénonçaient des gens. Evidemment, je déchirais la dénonciation ; grâce à mes amitiés avec les concierges, j'allais leur dire: « Dites donc, il y a des Juifs qui habitent là ; attention des policiers vont venir les chercher ». Cela voulait tout dire.

Après deux mois dans le Finistère chez des parents dont les enfants étaient aussi dans la Résistance, je suis rentré à Paris, et j'ai dit : « Est-ce qu'il est possible que je sois réintégré, puisque je suis sorti? »

Mes camarades du P.C. ont fait le nécessaire et je suis parti au commissariat de Nogent, à l'extérieur. Là, j'ai poursuivi la Résistance et mon aide aux Juifs que j'ai pu sauver, notamment, une femme qui avait été arrêtée parce qu'elle ne mettait pas son étoile jaune ; elle avait deux enfants, elle a été emmenée au commissariat de Saint-Maur, je suis allé la chercher, j'ai réussi à la faire sortir. Comme elle était surveillée ensuite, je lui ai fait de faux papiers pour elle et ses deux enfants, et elle est partie en « zone libre ».

J'ai sauvé son compagnon, Joseph Mezzou, qui habitait avec elle et qui était accusé de cacher des Juifs à son domicile. C'était sa compagne, il ne pouvait pas faire autrement ! Lui aussi a été arrêté, et par la suite, je l'ai aussi sorti.

Vous voyez les possibilités que j'ai pu avoir. Il faut vraiment être « blindé » pour faire le métier de policier, c'est quelque chose d'épouvantable...

Les cheminots de Moret-sur-Loing

Extrait de :

Trois mois dura notre bonheur, Mémoires 1943-1944, Collection Témoignages de la Shoah, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Le Manuscrit, Paris 2005, pp.246-249.

Au printemps 1944, Jacques Salon est envoyé par l'OSE à Lyon, pour réorganiser les passages d'enfants juifs vers la Suisse. Il est arrêté le 8 mai par des miliciens, conduit au siège de la Gestapo où il est abominablement torturé; et reste plusieurs jours, avant d'être emprisonné au fort de Montluc. Fin Mai, il est envoyé à Drancy: il saute du train en marche avec sept compagnons. Le genou cassé, il est caché par des cheminots à Moret-sur-le-Loing :

On m'indique le chemin du dépôt des machines, je traîne la jambe, surtout pour descendre un escalier. Et j'entre dans une grande pièce éclairée, bruisante de cheminots en bleu. Je cesse aussitôt d'avoir peur. Je sais combien les cheminots aident la Résistance. Au premier qui s'arrête devant moi j'expose :

« Je viens de sauter d'un train, pouvez-vous me cacher, puis me faire passer la ligne ?

- Vois ça avec le chef du dépôt. Justement, le voici. » Je renouvelle ma demande; l'homme hésite, sans me quitter des yeux. Puis :

« Écoute, on va te cacher ce soir. Après, on verra. »

Il me désigne, dans une sorte de dortoir, un lit sur lequel je puis enfin m'allonger, avec quel soulagement, entouré de gars que je sens être des amis. L'un d'eux s'approche, s'assied à mon chevet et, d'une voix chaleureuse, me demande :

« Qu'est-ce qui t'arrive? »

Je raconte rapidement.

« Ben, dis donc, tu dois avoir faim... » De sa musette il sort deux oeufs durs.

« Je ne veux pas te priver, dis-je.

-Allez! Vas-y! Vas-y! »

Je me jette sur les oeufs puis je reste allongé au milieu de tous ces cheminots qui vont, viennent et m'interpellent, parlant boulot. Mais voici que mon copain revient; c'est Lucien Granger.

« Écoute... ici tu n'es pas en sécurité; les Allemands peuvent faire des rondes, viens chez moi.

- Tu es marié?

- Oui, et j'ai un gosse.

-Je ne veux pas faire courir de risques à toi et aux tiens. »

Il insiste, répète son offre, qu'il me fait de tout son coeur et j'en ai les larmes aux yeux mais je maintiens mon refus. Il rentre chez lui car c'est son temps de repos.

Tout cela s'est passé l'après-midi, la revoici le soir. Avec quelle joie je retrouve mon cheminot!

Il vient droit vers moi, sort de sa musette une omelette, deux pommes de terre et une tranche de pain. Émerveillé, je déguste ce festin.

« Dis-moi, Lucien, j'aimerais bien franchir la ligne et retrouver mes copains à Clermont-Ferrand. Est-il possible de me cacher dans une locomotive ou un tender?

- Il faut d'abord te soigner; on verra après. »

Le lendemain matin, il m'apporte savon, rasoir, serviette et je peux - avec quel ravissement! - faire ma toilette et raser enfin cette barbe qui m'irrite la peau. Chaque jour il m'apporte du « ravito » et insiste à chaque fois pour me cacher chez lui. Je continue de refuser, bien sûr, mais je me sens heureux au milieu de tous ces hommes, et mes forces reviennent.

Le sixième jour, le chef de dépôt vient à moi:

« Tu sais... On ne peut pas te garder davantage; on nous annonce que des cheminots allemands vont venir avec nous dans ce dépôt même.

- Pouvez-vous me faire partir dans une locomotive?

- Non, car ils monteront aussi sur les machines. Il va falloir que tu partes. »

Derrière, Lucien arrive et me rassure d'un geste. Le chef s'étant éloigné, il me dit :

« Tu vois bien, Jacques, il faut que tu viennes chez nous.

- Non, je veux aller à Paris.

-Tu sais où?

-J'irai voir la concierge de ma femme... Et puis mes copains doivent se demander où je suis. Je les rencontrerai; ils me donneront des papiers et s'occuperont de moi. »

Il est vraiment désolé que je décline son offre fraternelle mais devant ma résolution, il se résigne et va m'aider à regagner Paris.

Jacques Salon parvient à Paris où il est mis à l'abri et soigné. Il écrit ce texte après la Libération, en août 1944.

Monseigneur Rémond et le réseau Marcel

Extrait de Céline MARROT-FELLAGUE-ARIOUET

"Les enfants cachés pendant la seconde guerre mondiale aux sources d'une histoire clandestine"

(www.lamaisondesevres.org)

Le réseau Abadi [*ou réseau Marcel*] constitua un des principaux circuits souterrains de sauvetage de l'enfance juive de la zone sud. Créé en 1942 au moment de l'occupation italienne et opérationnel en 1943 dès l'arrivée dans la région de Nice des Allemands qui y semèrent l'épouvante, son secteur couvrait toute la région des Alpes Maritimes... Au total, 527 enfants empruntèrent le circuit animé par Odette Rosenstock et Moussa Abadi, dans des conditions extrêmes.

Pendant l'été 1943, à la veille de l'invasion de la zone italienne par les Allemands (ils entrent à Nice le 10 septembre 1943), Moussa Abadi s'adresse à Monseigneur Rémond, l'évêque de Nice, qui, bien qu'ancien combattant et proche du maréchal Pétain, avait déjà eu l'occasion de manifester sa répulsion pour les persécutions antisémites, et qui avait les moyens de lui ouvrir de nombreuses portes pour le sauvetage des enfants juifs. Il obtient un rendez-vous à l'évêché et relate ainsi en 1948, les propos qui se tinrent dans le bureau de l'évêque:

« - Monseigneur, je suis venu à vous en toute confiance. Je ne suis pas un membre de votre troupeau. Je ne crois pas en votre Dieu. Il n'y a rien de commun entre vous et moi. Simplement, me voici, Monseigneur, et je vous demande de m'aider. De m'aider à accomplir une tâche ingrate, périlleuse, peut-être au-dessus de vos forces et des miennes, et qui peut-être, nous enverra à la mort, vous et moi.

- Qui dois-je aider au risque de notre mort?

- Au risque de votre mort, Monseigneur, des enfants qui ne croient pas en votre Dieu et dont les parents ont été accusés pendant des siècles, d'envoyer votre Dieu à la mort. »⁴

Monseigneur Rémond demande à Moussa Abadi un temps de réflexion avant de s'engager. Au cours d'une deuxième entrevue, l'évêque affirme sa volonté d'aider Moussa Abadi dans son entreprise... Il dit :

« Cette maison qui était ma maison est aujourd'hui la vôtre. Vous m'avez demandé de sauver des vies humaines. Jamais n'entrera ici une arme. Jamais n'entrera ici la haine. Jamais n'entrera ici ce qui peut servir la haine, la vengeance ou le ressentiment. »⁵

Odette Rosenstock et Moussa Abadi commencent alors la prospection afin de savoir en cas d'invasion allemande qui accepterait de prendre des enfants. Un bureau est attribué à Moussa Abadi à l'évêché, au 23 rue de Sévigné en rez-de-chaussée, afin de faciliter une fuite éventuelle. La secrétaire de Monseigneur Rémond, Mademoiselle Lagarde et l'Abbé Rostand, son secrétaire particulier, le chanoine Heitz-Michel, chancelier, participent à l'entreprise et établissent dans un premier temps les listes des institutions, couvents, collèges dans tout le diocèse, susceptibles d'accueillir des enfants...

...

L'Institut Maison Blanche situé boulevard Carabacel à Nice, accueille des fillettes du réseau Marcel dont les soeurs Alice et Monique Burras âgées de onze ans et sept ans et demi, Micheline et Corinne Pessah, âgées de quinze ans et demi et douze ans. Sœur Marie et la Mère Supérieure se souviennent que l'institut servait également de lieu de transit à des familles qui venaient directement confier leurs enfants pour quelques jours en attendant de trouver un refuge. Onze fillettes juives furent accueillies de façon permanente dans une institution où vivaient trente-six pensionnaires au total. Ces fillettes cachées représentaient presque un tiers de l'effectif.

Les faux papiers étaient blanchis au sein de l'établissement. Toutes les filles cachées étaient sensées avoir vu le jour en Algérie. Le maquillage des identités permit entre autres à quelques fillettes de se présenter à des examens....

⁴ Interview de Moussa ABADI in Morvan LEVESQUE, "Les chasseurs d'enfants", *Carrefour*, mardi 16 novembre 1948.

⁵ Suite de l'interview de Moussa ABADI in Morvan LEVESQUE, "La chasse aux enfants", *Carrefour*, mardi 23 novembre 1948.

BIBLIOGRAPHIE

- BELBÉOCH Roger, *Je n'ai fait que mon devoir 1940-1944 : un juste dans les rangs de la Police*, Robert Laffont, 2007,
 - BOEGNER pasteur Marc, (1940- 1945), *Carnets*, présentés et annotés par Philippe Boegner, Fayard, Paris, 1992.
 - BOEGNER Philippe, *Ici on a aimé les juifs*, Ed. JC Lattès, Paris, 1985
 - BOLLON (G), « La Montagne vellave, terre d'accueil » - Actes du Colloque du Chambon sur Lignon: Le Plateau Vivarais-Lignon, Accueil et Résistance - 1939-1944 - Editions SHM, 1992.
 - BRAUNSCHWEIG, Maryvonne, GIDEL, Bernard, *Les Déportés d'Avon. Enquête autour du film de Louis Malle, Au revoir les enfants*, La Découverte, Paris, 1989,
 - CAUSSE Rolande, *Les enfants d'Izieu*, Syros, Paris, 2004 (1^{ère} éd., Seuil, 1989).
 - FITTKO Lisa, *Le chemin des Pyrénées*, traduit de l'allemand, M. Sell, Paris, 1987.
 - FRALON José-Alain, *Le Juste de Bordeaux Aristides De Sousa Mendes*, Mollat, Bordeaux, 1998.
 - FRY Varian, *La liste noire*, traduit de l'anglais, Plon, Paris, 1999
 - HALTER Marek, *La force du bien*, France-Loisirs, Paris, 1996
 - JOLY Laurent, *Vichy dans la «solution finale», Histoire du commissariat général aux Questions juives. 1941-1944*, Grasset, Paris, 2006.
 - JOUTARD Philippe, POUJOL Jacques CABANEL Patrick, *Cévennes, terre de refuge*, Presses du Languedoc et club cévenol, Montpellier, Alès, Paris, 4^{ème} éd., 2006.
 - Les Juifs sous l'Occupation*, recueil des textes officiels français et allemands, réédité par l'Association "Les fils et filles des déportés juifs de France" /F.F.D.J.F, Paris, 1982.
 - LAZARE Lucien, *La Résistance juive en France*, Stock, Paris, 1987.
 - LAZARE Lucien, *L'abbé Glasberg*, Editions du Cerf, Paris, 1990.
 - LAZARE Lucien, *Le Livre des Justes*, Hachette, Paris, 1996 (1^{ère} éd. J.C. Lattès, 1993).
 - LAZARE Lucien, *La Résistance juive, un combat pour la survie*, Editions du Nadir de l'Alliance Israélite universelle, 2001.
 - LAZARE Lucien, *Dictionnaire des Justes de France: les titres décernés de 1962 à 1999*, suivi de la liste des titres décernés en 2000, 2001 et 2002, Yad Vashem et Fayard, Jérusalem et Paris, 2003.
 - LEWERTOFSKI Catherine, *Morts ou juifs, la maison de Moissac 1939-1945*, Flammarion, 2003
 - LOINGER Georges et HAZAN Katy, *Aux frontières de l'espoir*, éd. Manuscrit, Paris, 2006.
 - MARCOT François (dir.) *Dictionnaire historique de la Résistance: Résistance intérieure et France libre*, R. Laffont, Paris, 2006.
 - MARRUS Michael et PAXTON Robert, *Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, Paris, 1981; [rééd. Livre de Poche]
 - POUPLAIN Jean Marie, *Les enfants cachés de la Résistance*, Geste éditions, 1998.
 - POZNANSKI Renée, *Les Juifs en France pendant la Seconde mondiale*, Hachette, 1994.
 - WEILL Joseph, *Le combat d'un juste*, Editions Cheminements, 2002.
 - ZEITOUN Sabine, *L'oeuvre de secours aux enfants (O.S.E.) sous l'occupation en France: du légalisme à la Résistance, 1940-1944*, L'Harmattan, Paris, 1990.
- Le Cercle d'Étude de la Déportation et de la Shoah a publié:
Le sauvetage des enfants pendant la seconde guerre mondiale, Petit cahier n°6, Conférence-débat du 19 mai 1999.
Pour une histoire des Justes, Petit cahier n°19, Conférence-débat du 10 décembre 2003.

Sitographie

Modalités du concours : <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/17/MENE0700866N.htm>
 Enfants cachés: www.parolesetoiles.com ; www.lamaisondesevres.org
 Les rapports des préfets: www.ihtp.cnrs.fr/prefets/
 Le consul du Portugal à Bordeaux : www.sousamendes.com/
 Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon La Citadelle : www.besancon.com/index.php?p=624&art_id

Filmographie

Le vieil homme et l'enfant de Claude Berri, 1966.
Les guichets du Louvre, de Michel Mitrani, 1973
Au revoir les enfants, Louis Malle, 1987
La colline aux mille enfants, Jean Louis Lorenzi, 1993.
 -DRAME, Claudine, *Des films pour le dire. Reflets de la Shoah au cinéma, 1945-1985*, éditions Métropolis, 2007.



Plaque à la mémoire du Père Jacques, directeur du Petit Collège des Carmes à Avon, arrêté le 15 janvier 1944 pour avoir accueilli dans son établissement trois enfants et un professeur juifs, déporté à Mauthausen, mort en juin 1945. Ces faits ont été repris dans le film de Louis Malle, *Au revoir les enfants*.

(Monument français du camp de Mauthausen)

Édité par le Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah
 73, avenue Parmentier 75011-Paris
 Impression Niponfax, 61, rue Condorcet -75009-Paris
 Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2007
 Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah, 2007
 Diffusion gratuite
 Tous droits réservés

ISBN 978 2 9525 6405 2